



CARMAUX LOISIRS ENFANCE

Association loi 1901

Siège social : 32, rue des Carmélites
81000 ALBI

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



CARMAUX LOISIRS ENFANCE

Association loi 1901

Siège social : 32, rue des Carmélites
81000 ALBI

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association de la Carmaux Loisirs Enfance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Incertitudes significatives liées à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans l'annexe des comptes annuels à la rubrique : « Faits caractéristiques de l'exercice » concernant notamment un litige prud'homal.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitudes significatives liées à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 21 mai 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

ACTIF	31.12.2018			31.12.2017	PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	14 576	14 576			Fonds associatif	-8 238	24 341
Terrains					Résultat de l'exercice	-17 012	-32 579
Constructions							
Matériels d'activités	10 771	10 771			Subventions d'équipement nettes		
Autres immobilisations corporelles	19 593	16 499	3 094	2 616	TOTAL FONDS PROPRES	-25 250	-8 238
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts Francas					Provisions pour risques	14 000	
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour charges	85 188	85 639
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	44 940	41 846	3 094	2 616	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	99 188	85 639
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers	38 509	11 738	26 772	24 358			
Subventions à recevoir	38 065		38 065	31 370	Avances et acomptes reçus		
Comptes courants Francas					Fournisseurs	7 719	6 927
Autres créances	634		634	872	Dettes fiscales et sociales	44 214	58 593
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants Francas		
Disponibilités	57 348		57 348	84 484	Autres dettes	568	779
Charges constatées d'avance	528		528		Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	135 084	11 738	123 346	141 084	TOTAL DETTES	52 502	66 299
TOTAL GENERAL	180 023	53 584	126 440	143 700	TOTAL GENERAL	126 440	143 700

CARMAUX LOISIRS ENFANCE

COMPTE DE RESULTAT	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	153 032	148 967
Subventions d'exploitation	325 675	343 564
Produits divers	5 358	5 971
Reprise sur provisions	5 884	29 952
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs		
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	489 949	528 453
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	97 317	109 172
Impôts et taxes	5 679	5 812
Salaires	283 396	311 308
Charges sociales	93 488	87 950
Autres charges de gestion courante	1 074	22 459
Dotation aux amortissements	689	1 263
Dotation aux provisions	17 171	9 151
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	498 814	547 116
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-8 865	-18 662
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	383	481
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	383	481
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	383	481
RESULTAT COURANT (I + II)	-8 482	-18 181
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	5 470	400
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 470	400
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion		14 799
sur opération en capital		
Dotations aux provisions	14 000	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 000	14 799
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-8 530	-14 399
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-17 012	-32 579

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui dégage un déficit de -17 012 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : *développer et proposer des activités éducatives, sociales et culturelles ; promouvoir et améliorer la place de l'enfant sur le territoire Carmausin ; promouvoir les droits de l'enfant ainsi qu'une éducation laïque ouverte et accessible à tous.*

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il est à noter pour cet exercice qu'un procès en appel de la part de l'association interviendra en mars 2019.

En première instance, CARMAUX LOISIRS ENFANCE a été condamnée à payer une somme totale de 29 500 € au titre de dommages et intérêts (article 37 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991).

Suivant la décision de l'association une provision pour risques a été constituée au 31/12/2018 pour un montant de 14 000.00 €.

L'exercice est marqué à nouveau par un résultat d'exploitation négatif mais moindre par rapport à celui de l'exercice précédent. Des démarches sont entreprises pour retrouver rapidement un résultat d'exploitation positif et reconstituer les fonds propres de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation (cf. ci-dessus), permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	9 421.40			9 421.40
Autres immob. Incorporelles	5 154.20			5 154.20
Constructions et agencements	3 270.52			3 270.52
Matériel d'activités	9 163.17			9 163.17
Matériel de cuisine	1 608.00			1 608.00
Matériel de transport				
Matériel informatique et bureau	15 155.89	1 166.40		16 322.29
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	43 773.18	1 166.40		44 939.58

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisition d'un ordinateur portable pour 1 166,40 €

c) Tableau des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	9 421.40			9 421.40
Autres immob. incorporelles	50%	5 154.20			5 154.20
Matériel d'activités	33% à 20%	9 163.17			9 163.17
Matériel de cuisine	10%	1 608.00			1 608.00
Constructions et agencements	20%	654.10	654.10		1 308.20
Matériel informatique et bureau	33%	15 155.89	35.15		15 191.04
Mobilier de bureau	20%				
Total		41 156.76	689.25		41 846.01

2. Immobilisations financières : Néant

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Francas			
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnements			

3. Stocks : Néant**4. Avances et acomptes versés : Néant****5. Usagers**

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers familles	38 509.21	11 738.00	26 772.00
Usagers douteux			
Autres usagers			
Total	38 509.21	11 738.00	26 772.00

6. Subventions à recevoir

Communauté de communes solde ALSH JJ
PSO CAF 2018

38 064.95 €

10 282.40 €

27 782.55 €

7. Autres créances

Reversement MUTEX DJALLOUL
Remboursement salaire Bouteiller

634.38 €

365.44 €

268.94 €

8. Valeurs mobilières de placement : Néant**9. Disponibilités****57 347.52 €****10. Charges constatées d'avance :**

BS2I Maintenance 5 tablettes
Laskom impression plaquettes 2019

527.65 €

327.65 €

200.00 €

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**1. Fonds propres**

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

	Début	Changement de méthode (*)	Affectation résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds associatif	24 341.00		-32 579.00		-8 238.00
Résultat de l'exercice				-17 012.00	
TOTAL	24 341.00		-32 579.00	-17 012.00	-25 250.00

2. Subventions d'investissement : Néant

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1) et (2)	85 638,85	5 433,17	5 884,34	85 187,68
provision pour risques exceptionnels		14 000,00		14 000,00
Provisions pour charges				
Immobilisations financières				
Usagers		11 737,71		11 737,71
Uniformation				
Dépréciations		11 737,71		11 737,71
Total	85 638,85	31 170,88	5 884,34	110 925,39
Dotations / reprises d'exploitation		17 170,88	5 884,34	
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles		14 000,00		
Total		31 170,88	5 884,34	
(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet			5 884,34	
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet				
Total			5 884,34	

1) Conformément au règlement CRC n°2000-06 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois au delà de 10 ans d'ancienneté. Le calcul de la provision comprend des charges patronales (taux global de 30%) mais ne comprend pas une actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel.

4. Fonds dédiés : Néant

5. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires	0	0	187.33			
Total	0	0	187.33			

6. Avances et acomptes reçus : Néant

7. Dettes Fournisseurs

7 718.95 €

Fournisseurs

4 778.95 €

Fournisseurs, factures non parvenues

2 940.00 €

8. Dettes fiscales et sociales

44 214.49 €

DETTE PROV. CONGES PAYES

11 997.39 €

URSSAF

10 980.13 €

PREVOYANCE

768.12 €

RETRAITE MALAKOFF

9 541.22 €

SERVICE PARITAIRE DE SANTE AU TRAVAIL

592.20 €

HARMONIE MUTUELLE

486.80 €

CHARGES SUR CONGES PAYES

4 169.71 €

UNIFORMATION

5 678.92 €

9. Comptes courants Francas : Néant

10. Autres dettes :

Charges à payer (Mutex + salaire)

568.47 €

11. Produits constatés d'avance : Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Heures Enfants	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs et CLAE (base PSO/CAF)	155 121	173 312
Total	155 121	173 312

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Recettes Familles	62 932.90	53 477.40
CAF prestations de service	84 482.89	88 908.80
CAF aides temps libres	5 616.00	6 370.53
MSA prestations	0.00	0.00
Mise à disposition de personnel	0.00	0.00
Produits annexes	0.00	0.00
Uniformation Remboursement formations	0.00	209.91
Total Prestations	153 031.79	148 966.64

2. Subventions d'exploitation	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères (Fonjep)	5 011.00	5 011.00
Communauté commune SEGALA GARRIC	51 412.00	51 412.00
Ville de Carmaux	259 002.00	259 002.00
FADLEAP	0.00	3 000.00
Aides à l'emploi (ASP)	8 049.89	23 575.40
Autres subventions	2 200.00	1 564.00
Total	325 674.89	343 564.40

3. Autres produits de gestion	5 358.07 €
Frais d'inscriptions (Adhésions à CLE)	5 280.00 €
Adhésions salariés CLE (AD FRANCAS)	72.00 €
Autres produits de gestion courante	6.07 €

4. Produits exceptionnels	5 470.05 €
Dons divers	550.00 €
Produits sur exercices antérieurs	4 026.05 €
Produits exceptionnels	894.00 €

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres				
Employés	42	10	21	9
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	3	1	2	4,6
Total	45	11	23	13,6

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	3	22	6	30

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Mise à disposition à titre gracieux des locaux, du matériel et équipements par la Mairie de Carmaux.

Mise à disposition du personnel municipal par la Mairie de Carmaux pour un coût total de 127 536.39Euros.

4. Engagements de crédit bail et locations longue durée : Néant

5. Engagements hors bilan : Néant